

La gazette des délégués CFDT Carrefour



2,9 millions de manifestants

▼ Ouverture

Sommaire et indices page 02

Minimiser les manifs page 03

▼ Manifestation Retraite

Rebelotte le 2 -12 octobre page 04

Pénibilité le débat page 06

Quelques photos à l'Ouest page 07

Quelques photos du Sud-Ouest page 10

Quelques photos du Centre page 11

Quelques photos de l'Est page 12

Quelques photos du Nord page 13

Quelques photos de Sud page 14

Quelques photos Ile de France page 15

▼ Restructurations

Un rappel des règles page 17

▼ Smic

Les procès continuent page 19



On fait mieux !

Les syndicats tablaient sur une mobilisation du même niveau que celle du 7 septembre (2,5 millions).

Résultat les cortèges contre la réforme des retraites ont rassemblé

2,9 millions de manifestants dans les 232 rassemblements,

selon l'estimation définitive CFDT.

Selon le ministère de l'intérieur quelque 997 000 personnes ont manifesté.

Il "observe une baisse" par rapport au mouvement du 7 septembre, où il avait recensé 1 120 000 manifestants.

Lipdub !!



Fédérer les équipes au travers d'un projet commun !

Donnez un signal positif fort en favorisant le travail d'équipe et la mobilisation !

Les mots d'ordre CFDT pour les manifs, NON ! Tout simplement une campagne de Carrefour en direction de ces collaborateurs. Vous êtes appelé à monter un film illustrant la nouvelle signature de Carrefour sur la musique de la série américaine "Happy Days" La remise des prix se fera en présence du Comex au grand complet.

Quand tout va mal, quand les réorganisations se multiplient, quand on ne sait où on va, Carrefour a envie qu'on parle d'autre chose !!

A quand un Lipdub sur nos galères de tous les jours !!

Un lip dub (anglicisme) ou clip promo chantant est une vidéo réalisée en playback et en plan-séquence par des collaborateurs au sein du milieu professionnel et généralement destinée à une diffusion sur Internet ou autres réseaux.

Stratégie gouvernement "Minimiser les manifestations"



Par Serge Corfa
Délégué syndical national

R 997 000 ou 2,9 millions de manifestants?

A la suite du conflit du contrat première embauche (CPE en 2006) Nicolas Sarkozy alors ministre de l'Intérieur) s'était engagé à mettre en place un groupe de réflexion sur le comptage des manifestants. Rien n'a été fait.

C'est un classique mieux vaut une bonne bataille sur les chiffres que de regarder la réalité en face. On voit le même procédé chez Carrefour quand on parle des suppressions de poste.

Le nombre de manifestants du 23 octobre a été évalué en augmentation par la CFDT. Le ministère de l'Intérieur lui observe une baisse.

A Orléans sur le parcours de 3 km, dur le comptage, mais il y avait du monde au point que la tête du cortège menaçait de rejoindre la voiture balai (la Police)... du jamais vu .

Honnêtement, on peut considérer sans se tromper qu'il y a au moins autant de monde que lors de la dernière manifestation.

Cela corrobore les enquêtes d'opinion : il y a un soutien populaire à cette mobilisation. 68 % des Français soutiennent la journée d'actions, 16 % des sondés seule-

ment y sont hostiles. Dans un autre sondage 63 % des sondés se disent « du côté des grévistes et des manifestants » contre 29 % s'affichant du côté du gouvernement. 59 % (contre 37 %) affirment leur opposition au report de l'âge légal de la retraite à 62 ans.

Et surtout plus de jeune venus nous rejoindre.

Les salariés du privé sont là n'en déplaise à certains. En grève ? non, on jongle avec son jours de repos, ses horaires. On arrive en retard à la manif où on part parfois plus tôt mais on est là.

Revenus au travail, les copains nous demandent "alors **on** était combien?" Car ils étaient de tout coeur avec nous.

C'est ça la France on délègue aux délégués sa représentation à la manif charge à lui de porter les revendications. On a peur des représailles du patron, ce n'est pas pour rien que le chef de la sécurité est sur le trottoir à regarder le défilé (comme les Charlots!!).

L'Elysée lui attend que l'opinion fasse son deuil, comme Carrefour quand il présente leurs projets de réorganisation

Pour la CFDT le débat est sur le fond pas sur les chiffres et là on entend moins causer !

Nous on n'a pas dit notre dernier mot, rendez vous les 2 et 12 octobre !



Retraites



Manifestations les 2 et 12 octobre

*Depuis le début
de l'année
nous avons eu
5 manifesta-
tions*

*23 mars, 1er
mai, 27 mai, 24
juin, 23 sep-
tembre*

*Sans compter
les actions
CFDT Carre-
four en mars et
avril.*

*Ce n'est pas
fini
rendez-vous les
2 et 12 octobre*

Les huit organisations syndicales du public et du privé (CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC, Unsa, FSU, Solidaires), réunies ce vendredi matin au siège de la CGT à Montreuil, ont décidé, pour faire suite à la mobilisation anti-retraites de jeudi, d'organiser deux nouvelles journées de rassemblements.

Au lendemain d'une journée de grèves et de manifestations qui ont réuni trois millions de personnes selon les syndicats et un peu moins d'un million selon l'exécutif, les six centrales syndicales entendent maintenir la pression en vue de l'examen du projet de loi par le Sénat, à partir du 5 octobre.

"Les organisations mettent en garde le gouvernement sur les conséquences que provoquerait l'ignorance de la colère qui s'exprime profondément", peut-on lire dans leur communiqué.

Comme les fois précédentes, le texte est signé par les syndicats CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FSU et Unsa mais pas par Force ouvrière et Solidaires pour des raisons de forme. Ces deux derniers voulaient en effet que le retrait de la réforme figure dans la déclaration commune mais devraient s'y associer.

Les syndicats estiment avoir réussi jeudi leur démonstration de force et se sentent confortés dans leur opposition à la réforme qui s'appuie essentiellement sur le report de 60 à 62 ans de l'âge légal du départ à la retraite.

Mais ils ne sont pas parvenus à franchir un nouveau pallier de mobilisation susceptible de faire reculer le gouvernement.

Des manifestations auront lieu le samedi 2 octobre et, le 12 octobre, les défilés seront accompagnés de grèves. Les centrales feront le point le 4 octobre lors d'une réunion intersyndicale.

La première consistera en manifestations dans toute la France le **samedi 2 octobre**, pour permettre à tous les salariés, du public comme du privé, d'y participer. La seconde sera une «nouvelle journée massive» de grève et des manifestations, le **mardi 12 octobre**.



Fillon droit dans ses bottes

Le «non» ferme de Fillon

A Biarritz, où il concluait vendredi les journées parlementaires de l'UMP, François Fillon a enfoncé

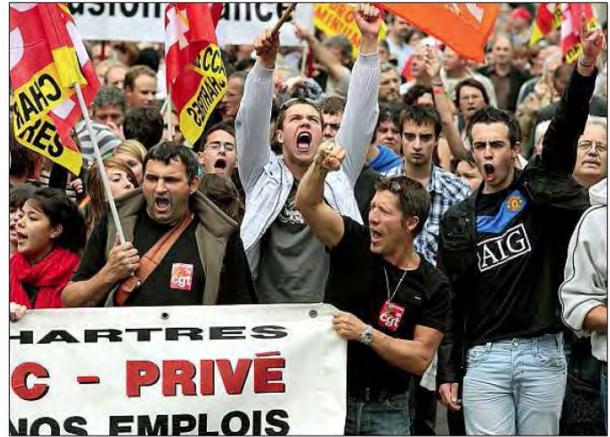
le clou.

"Hier, beaucoup de nos concitoyens ont choisi d'aller manifester", a déclaré le Premier ministre.

"Il faut répondre calmement à la rue (...) mais gouverner la France c'est aussi parfois savoir dire 'non'", a-t-il poursuivi. "Non, (...) nous ne retirons pas ce projet de réforme car il est nécessaire et qu'il est raisonnable (...) Non, nous ne renoncerons pas à l'augmentation de la durée d'activité."

Et maintenant ?

En Eure-et-Loir comme partout en France, la mobilisation contre la réforme des retraites a été de nouveau imposante, hier. Mais le gouvernement demeure inflexible. PAGES 2, 3 ET 4



La journée a donné lieu à une bataille de chiffres : à Chartres, ils étaient 8.000 manifestants selon les syndicats, 3.200 selon la police. (Photo : S. Catarino)

Les propositions de la Halde sur la retraite des femmes

Le projet de loi portant réforme des retraites, qui sera examiné au Sénat à compter du 5 octobre, pourrait pénaliser davantage les femmes, si rien n'est fait pour rétablir l'équilibre, considère la Halde dans une délibération publiée le 21 septembre.

Il a dit :

Laurent Berger, pour la CFDT, pense que le gouvernement cherche délibérément l'affrontement.

« Le mouvement s'enracine, alors le pouvoir nous pousse à la radicalisation pour nous couper de la population. Nous ne tomberons pas dans ce piège. »

«Le mépris du gouvernement est inacceptable, de nombreux militants, dès jeudi soir, nous ont fait part de leur dégoût»,



«Cotiser pour des prunes»

Chérèque (CFDT) devrait cotiser 43 ans pour partir à 62 ans

A la question de savoir à quel âge il comptait prendre sa retraite, le secrétaire général de la CFDT a expliqué que "si la réforme fonctionne, c'est 62 ans et j'aurai cotisé 43 ans. Donc je fais partie des gens qui ont commencé à travailler plus tôt et qui vont cotiser pour des prunes!"

Pour l'âge légal de départ en retraite, "la borne de 62 ans est injuste" notamment pour les personnes ayant eu une carrière longue, car "ceux qui ont commencé à travailler à 16 ans vont cotiser 44 ans mais avec une retraite calculée que sur 41 ans", a notamment expliqué M. Chérèque, âgé de 54 ans.

"D'où le fait que je suis pour une réforme choisie, à la carte. Je n'aurais pas obligatoirement envie de partir à 60 ans. Mais je ne supporte pas qu'on dise que tout le monde doit partir en même temps. En fonction de sa carrière, de son parcours professionnel, on devrait pouvoir faire des choix individuels", a ajouté cet ancien éducateur spécialisé au centre hospitalier de Digne (Alpes-de-Haute-Provence).



Pénibilité, le débat qui fait mal

L'hostilité face à la réforme des retraites ne peut se réduire à la seule défense des avantages acquis. Elle révèle une souffrance sociale.

Le magazine "La Vie" consacre plusieurs articles à la pénibilité au travail*.

Olivia caissière et déléguée syndicale CFDT de Villabé a répondu à la journaliste sur les conditions de travail en caisse.

A la CFDT nous recevons de nombreuses interrogations des salariés

Louisa vendeuse produits et services au rayon radiotéléphonie à Wasquehal se demande si à 65 ans elle sera toujours considérée comme à excercer ce métier. Ce salarié de la sécurité se demande s'il pourra toujours "couvrir les voleurs et ce réceptionnaire s'il pourra encore décharger les camions.

apte
rir"

Chez Carrefour rien n'est réellement prévu pour permettre aux salariés de continuer à travailler au delà de 60 ans. Ce n'est pas à la lecture de l'accord senior récemment signé que vous trouverez des pistes.

Oui nous avons beaucoup d'inquiétude de notre avenir après 60 ans.

Sur



la pénibilité, la CFDT a fait une proposition simple : accorder une bonification de cotisation tous les dix ans pour les salariés exposés à des risques professionnels avérés comme le travail de nuit, le travail dans le bruit ou l'exposition aux risques toxiques... Le gouvernement répond, lui : départ à 60 ans pour ceux qui ont une incapacité. Ce n'est pas un système de pénibilité mais d'invalidité.

*http://www.lavie.fr/hebdo/2010/3394/penibilite-le-debat-qui-fait-mal-14-09-2010-9420_158.php



Olivia Rodriguez, 53 ans, hôtesse de caisse « Les tendinites et les névralgies, je connais ! »

« Répéter les mêmes mots, refaire les mêmes gestes, cela devient usant. Je suis hôtesse de caisse depuis dix-huit ans dans une enseigne de la grande distribution à Villabé (Essonne) et aujourd'hui je suis vraiment fatiguée. Le mal d'épaule, les tendinites et les névralgies, je connais bien ! Les horaires sont très pénibles. Le matin, je commence vers 8 h 30 et j'enchaîne parfois plus de dix heures de suite avec une seule pause d'une demi-heure. Et on ne peut pas se relâcher une minute car les clients se suivent les uns après les autres. À la caisse, il n'est pas rare de se faire insulter par des personnes pressées ou de mauvaise humeur mais il faut rester efficace sinon

la file s'allonge. Avant, je devais faire quatre nocturnes par semaine, maintenant je n'en fais plus qu'une seule car je ne tiens plus le rythme. C'est un métier qui peut être enrichissant quand il se fait dans des conditions correctes, avec un minimum de respect de l'employé. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, et je ne me vois pas continuer jusqu'à 62 ans. Avec notre salaire, beaucoup de mes collègues, jeunes et moins jeunes, vivent en dessous du seuil de pauvreté. En plus, la direction ne cesse de remplacer nos postes par des caisses automatiques avec scanner. Alors travailler plus longtemps quand on réduit les embauches, j'aimerais bien qu'on m'explique... » ● INTERVIEW A.S.

MANIFESTATIONS 23 septembre 2010

Quelques photos de l'Ouest



Rennes
Cesson et Alma



Brest

N'attend pas de photos, les collègues avaient oublié l'appareil ! Dommage une trentaine de salariés présents. La prochaine fois au lieu de manifester avec le 22 j'y pense-rais !

Stéphane, Brest



Un Brestois perdu à St Briec ...
Les échanges inter celtique fonctionnent, pour tester les parapluies...
ici utiles !



St Briec

Paimpol

MANIFESTATIONS 23 septembre 2010

Quelques photos de l'ouest



Annie, 47 ans,
caissière à Nantes



« Je ne veux pas entendre parler de cette réforme : ce ne sont pas ceux qui l'ont décidée qui en souffriront, c'est le peuple, c'est nous. En ce qui me concerne, je travaille depuis 1980. J'ai alterné jobs et chômage. En 1988, j'ai décroché un CDI plein temps. Je devrais travailler encore plus de 20 ans... Non ! »

St Herblain

*Vannes,
elles ont osées !!
Le retour de...
Festimagic !*



MANIFESTATIONS 23 septembre 2010

Quelques photos de l'ouest



LCM
Carpiquet



*La retraite à 60 ans c'est un
choix de société,
une question de partage des
richesses nationales.
Ensemble, exigeons là !*



Mondeville



Hérouville

MANIFESTATIONS 23 septembre 2010

Quelques photos du sud-Ouest



Portet



Labège



Mérignac



MANIFESTATIONS 23 septembre 2010

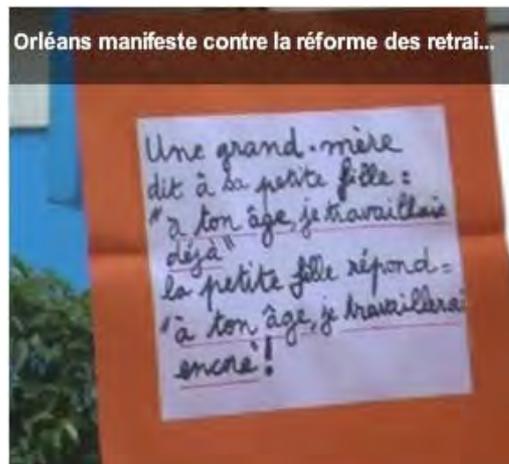
Quelques photos du centre et Rhône-Alpes



Chartres



Bassens



Orléans manifeste contre la réforme des retrait...



MANIFESTATIONS 23 septembre 2010

Quelques photos de l'Est



Jean-Pierre
retraité depuis 1mois
Bon pied, bon oeil



Laon

Metz

Gros succès à Metz + de 13 000 personnes, 15 000 on dit certains je ne sais pas le chiffre exact, mais il y avait du monde, vieux, moins vieux et beaucoup de jeunes.

Et surtout un beau soleil pas comme la dernière fois sous la pluie .

Dominique, Thionville



Thionville



Reims
Tinquieux

MANIFESTATIONS 23 septembre 2010

Quelques photos du Nord



MANIFESTATIONS 23 septembre 2010

Quelques photos du sud



Tous à la Manif sur
la Croisette



Ollioules

Montpellier

Nous y étions ... mais pas de photos !!!

Philippe, St Jean de Vedas

Uzès

Nous étions près de 600 personnes, du jamais vue, pour une petite commune comme la notre

Ce fut une record de participation malgré Mr Sarkozy qui le soir même affirme que les manifestations étaient moins importantes et que le mouvement s'étouffait !!!

Nous restons mobilisés car il faudra en remettre une couche dans un proche avenir pour montrer que nous ne lâchons rien.

Philippe, Uzès



MANIFESTATIONS 23 septembre 2010

Quelques photos de l'Ile de France



Revivez le direct de la journée de mobilisation du 23 septembre

LEMONDE.FR | 23.09.10 | 09h50 • Mis à jour le 23.09.10 | 18h46

EDITION ABONNES
Abonnez-vous à €

RÉAGISSEZ (64)

CLASSEZ

IMPRIMEZ

ENVOYEZ

PARTAGEZ

Relisez le direct de la journée de mobilisation contre la réforme des retraites.

Suivez la journée de mobilisation du 23 septembre en direct

(22/09/2010)

15h38



LeMondereport: Les caddys ont été repeints aux couleurs de la CFDT : orange vif des roues aux poignées. Employés de Carrefour, Ikea, Auchan et des grands magasins de Paris, ils refusent de "travailler plus pour gagner pareil et peut-être un peu moins". Philippe Bouvard, "bah oui, comme l'autre, mais on n'est pas de la même famille", était déjà là le 7 septembre. Ce qui le préoccupe, c'est l'avenir des carrières longues. Pâtissier de formation, il a commencé à travailler à 15 ans. Il en a 40 aujourd'hui. Avec l'âge légal de départ repoussé à 62 ans, il va cotiser 47 ans en tout. "Pas question !"

15h40



Philippe
salarié à Villiers
en Bière et délégué
CFDT à la Une du
blog du journal Le
Monde

15h42



Le Monde.fr: 300 000 manifestants à Paris, selon la CGT Ile-de-France.

Driven by Demand Media



L'Hay les Roses, Auteuil, Villabé, Belle Epine, Evry, Ivry et Villiers.



Source IMLI	Hommes	Femmes	Ouvriers	Cadres
Espérance de vie	78 ans	84 ans	76 ans	82 ans
Espérance de vie en bonne santé	63 ans	64 ans	59 ans	69 ans

C'est l'espérance de vie en bonne santé qui détermine le temps pendant lequel le retraité « profite » de sa retraite.

MANIFESTATIONS 23 septembre 2010

Quelques photos de l'Ile de France



Flash !

La panoplie complète du parfait manifestant parisien





"Je me déclare volontaire"

Un mot magique a disparu dans la mise en place de la GPEC "Volontaire".

C'est pourtant la condition sine qua non (condition nécessaire) à la mise en place de la GPEC.

1) le métier doit être déclaré sensible.

2) La GPEC doit être mise en place.

3) Le salarié doit être volontaire.

Manque de volontaire ?

Il faut engager une nouvelle procédure.

L'accord de GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) est ignoré par tous.

Ainsi les directeurs oublient de demander aux salariés "Etes vous volontaires ?". En effet de leur réponse va dépendre le déroulement du processus.

Phase 1 : *S'il le salarié est volontaire à une mobilité interne (entendre au sein du magasin ou dans la société) une ou plusieurs propositions de poste lui sera proposées avec des mesures d'accompagnement.*

S'il n'est pas volontaire, il restera à son poste.

Phase 2 : *Par la suite si la direction considère qu'il n'y a pas assez de volontaire, elle décidera soit de passer en phase 3 soit de consulter le CCE pour une mobilité externe (entendre le départ dans une autre entreprise) avec de nouvelles mesures d'accompagnement ou une prime de départ économique (imposable).*

Là aussi le salarié doit se déclarer volontaire, sinon il reste à son poste.

Phase 3 : *Si de nouveau il n'y a pas assez de volontaire l'entreprise doit retourner devant le CCE pour mettre en place un PSE (Plan sauvegarde de l'emploi).*

A retenir:

Si votre poste est désigné comme emploi sensible (voir liste ci dessous) et qu'on vous propose une mesure de GPEC prenez votre décision en toute connaissance de cause.

Rien ne vous oblige à être volontaire, si les propositions ne sont pas intéressantes.

L'accord de méthode prévoit une nouvelle phase de volontariat.

Attention là aussi le salarié doit se déclarer volontaire mais la suite risque d'être une mesure de licenciement

Phase 4 : Si cette 3ème phase échoue cette fois-ci le salarié reçoit sa lettre de licenciement pour motif économique. Cette lettre est conditionnée à diverses obligations dont des critères d'ordre (ancienneté, âge...)

Pour l'accompagner il lui sera proposé un plan social d'accompagnement avec des aides sociales dont des indemnités de licenciement largement au dessus des indemnités proposés dans le cas d'un licenciement ordinaire. (Ceci ne donne aucune mesure particulière en ce qui concerne les indemnités de chômage)

De la décision de mettre en place une GPEC à celle qui conduit au licenciement via le PSE beaucoup de temps se passe.

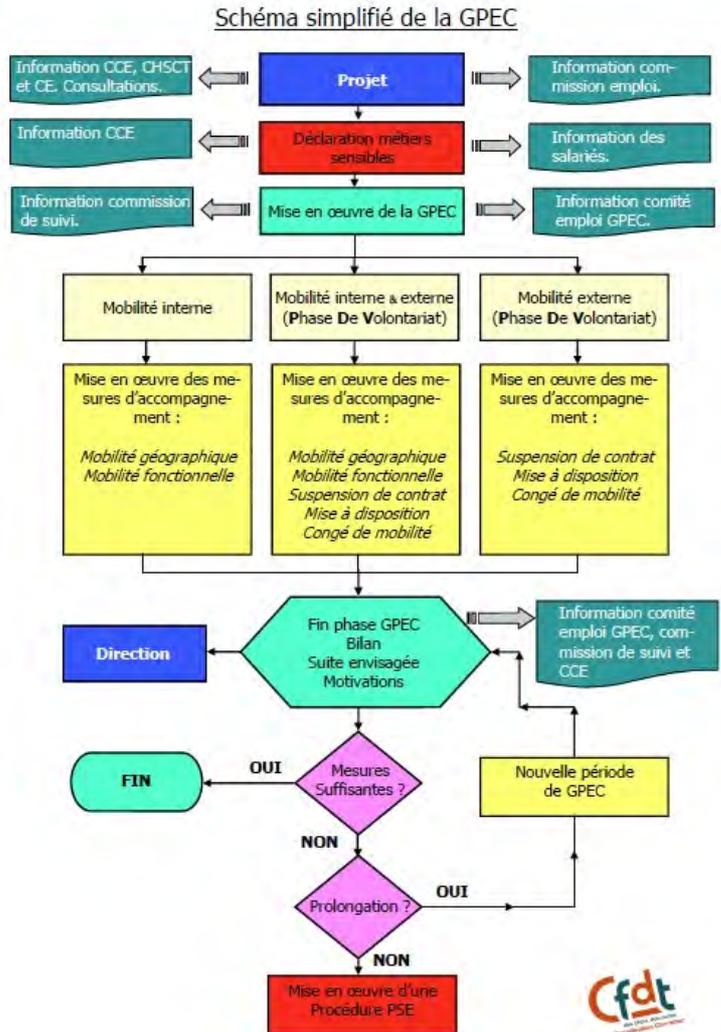
Ainsi nos collègues du SAV de Toulouse qui devait fermer en octobre 2008 sont toujours là !

Il faut dire qu'ils ont trouvé de nombreux arguments juridiques (4 procès en justice gagnés) pour démontrer que Carrefour ne respecte pas la loi, ni les accords qu'ils ont signés.

Les salariés ont des droits, ils doivent s'en servir .

Les contre-parties sociales sont insuffisantes.

L'entreprise doit assumer ses responsabilités et ces décisions, ce n'est pas le cas aujourd'hui !



Vos délégués sont là pour vous aider dans vos démarches, ne restez pas seul face à la hiérarchie. Veut-elle votre bien ?

Liste des métiers sensibles

➔ Quels sont les métiers sensibles à ce jour ?

- Agent administratif affecté aux frais généraux
- Equipier de ventes affecté à la pesée
- Standardiste
- Equipier de Vente affecté au Service Réception
- Assistant Réception affecté au Service Réception
- Conseiller de Vente affecté au Service Réception
- Assistant Administratif et comptable affecté au Service Réception ou au PAM
- Conseiller Administratif et comptable affecté au Service Réception ou au PAM
- Animateur de service affecté au PAM ou à la Réception
- Equipier de service/vente affecté au service Décoration
- Assistant de vente affecté au service Décoration
- Conseiller(e) étalagiste
- Animateur de service/vente affecté au service Décoration
- Manager Service Décoration (« Chef Déco ») affecté au Service Décoration





Des salariés de Carrefour aux prud'hommes



Carrefour Market

Depuis lundi c'est le défilé. À raison d'une trentaine par demi-journée, 156 ... salariés des **Carrefour Market** de la Côte d'Opale (ex-Champion) sont convoqués devant le conseil des prud'hommes. «Car les procédures collectives ne sont pas possibles» souligne **Franck Dutertre, délégué CFTD**.

Ce syndicat est à l'origine de ce recours qui concerne 1 300 salariés de cette enseigne de la grande distribution dans une cinquantaine de conseils de prud'hommes du territoire français. Depuis cinq ans, la CFTD a pris en mains le dossier du temps de pause. « En fait, le temps de pause a été intégré dans le taux horaire, ce qui l'a fait gonfler artificiellement », résume Franck Dutertre. En septembre 2009, le conseil de prud'hommes de Creil (Oise) a

condamné Carrefour Market à rembourser le temps de pause de 48 salariés. Une facture de 129 000 euros.

Suite à ce jugement, de très nombreux salariés ont déposé un dossier aux prud'hommes. Sur la Côte d'Opale, ils sont 156 répartis comme suit : Boulogne Liane (13), Nord (18), Sud (17), Outreau (13), Marquise (12), Wimille (22), Desvres (4), Étaples (21), Le Touquet (15), Nesles (6), Beaurainville (9) et Montreuil (6). « Avec une moyenne de 2 800 euros réclamés, cela fait 437 000 euros au total », calcule Franck Dutertre.

Le conseil des prud'hommes rendra son jugement le 16 mai.

La Voix du Nord



JUSTICE / CONSEIL DES PRUD'HOMMES
CHARTRES
Les salariés de Carrefour

Prud'hommes : Carrefour condamné

Les conseillers prud'hommes ont donné raison hier à 47 salariés de Carrefour qui contestaient le décompte d'un forfait pose dans leur salaire et réclamaient la prise en charge de l'entretien de leurs uniformes.

Victoire pour les salariés de Carrefour-Chartres, en conflit depuis de longs mois avec leur employeur. Ils avaient deux objets de contentieux avec Carrefour. D'une part, un problème dans la négociation de la rémunération. Leur salaire n'atteignait pas le Smic, salaire minimum, puis qu'il incluait un « forfait pause », sorte de prime représentant 5 % du salaire mensuel, qui permettait d'atteindre le montant légal.

D'autre part, le nettoyage et l'entretien des uniformes n'était pas pris en charge par l'employeur, alors qu'une décision de la cour de cassation datant de 2008 l'impose. Des audiences de conciliation se sont déroulées dès novembre 2009. Sans succès. 47 employés de la grande enseigne ont donc eu recours au conseil des prud'hommes.

Une décision du conseil des prud'hommes de Chartres, dans le cadre d'un accord de branche en 2005, prévoit plus de 47 salariés, pour le préjudice subi, de verser des dommages et intérêts à chacun des 47 salariés, c'est réjouté toute négociation sur ce sujet », c'est réjouté maître Sandra Rendu, l'avocate des salariés.

Le 31 mai dernier, ces derniers, emmenés par le syndicat CFTD, avaient engagé une action prud'homale contre leur employeur pour obtenir le paiement de cette indemnité de 5 % en plus du SMIC pour autant que Carrefour n'ait pas appliqué par la plupart des enseignes de grande distribution. Carrefour-France de son côté, a fini par l'octroi des salaires, mais seulement à partir de 2009.

IL NE POURRA PAS FAIRE APPEL
 Pour les années précédentes, le manque à gagner pour les salariés était en moyenne de 2 000 €. Le second litige concernait les refus d'indemniser l'entretien. Les salariés ont débouté encore les salariés mais leurs décisions sont souvent invalidées en appel.

Chartres, lundi. Les salariés de Carrefour défendus par maître Sandra Rendu (notre photo) ont affiché leur satisfaction.

Il est donc normal que leur entente soit prise en charge par la société », a plaidé Sandra Rendu.

Le conseil des prud'hommes a accordé une indemnité de 20 € par mois pour entretien de leurs uniformes de travail. La décision du conseil des prud'hommes de Chartres s'ajoute à celles de plus en plus nombreuses, qui sont prises dans tout l'Hexagone. D'autres juridictions déboutent encore les salariés mais leurs décisions sont souvent invalidées en appel.

Carrefour-Chartres ne pourra pas faire appel de cette décision, les indemnités accordées à chaque salarié étant inférieures à 5 000 €, a précisé l'avocate. La seule solution pour la direction de l'Hypermarket serait d'aller en cassation. Une procédure risquée depuis la récente jurisprudence émise par la juridiction suprême allant dans le sens des salariés.

en cassation il doit de toutes les façons payer les sommes requises par le conseil.

Mathilde Fassin.



Ne pas replier,
on re-défile les
2 et 12 octobre

L'Hyper !


SANS SOCIAL
PAS DE
COMMERCIAL